

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 5491

présenté par
Mme Bono-Vandorme et M. Jolivet

ARTICLE 60

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *ter* Ou provenant d'approvisionnement en circuits courts ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'approvisionnement en circuit court est un bon vecteur pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.